

24.10.2002 - 14:04 Uhr

MediPort, le nouveau coursier pour les factures de la santé publique

Lucerne (ots) -

Où comment médecins, hôpitaux, pharmacies, laboratoires et autres prestataires, effectuent la facturation électronique. Présentation à l'IFAS 2002, Messe Zürich.

Quand Internet remplace la poste, également pour la facturation. De janvier à septembre 2002, 3 millions de factures de médecins, pharmaciens, laboratoires et hôpitaux ont été envoyées aux assureurs par voie électronique. Dans le domaine de la santé publique suisse, une facture sur dix est transmise électroniquement. Et ce, même si, jusqu'à présent, les prestataires ne pouvaient envoyer par voie électronique que les factures (tiers payant) directement adressées aux assureurs. Le temps du courrier postal traditionnel est bel et bien révolu. Avec MediPort, l'entreprise MediData AG propose un logiciel qui permet aux prestataires d'envoyer toutes leurs factures électroniquement. Même les factures (tiers garant) adressées aux patients.

Comment les factures électroniques parviennent-elles aux patients?

L'envoi de factures destinées aux patients se fait par le biais du centre d'impression MediPort, où les factures sont imprimées avec adresses et logos des prestataires correspondants avant d'être mises sous pli et expédiées par courrier postal. Les patients ne voient aucune trace du centre d'impression. Avantage pour les prestataires: ils envoient toutes leurs factures de manière électronique depuis leur PC. Et le temps viendra où MediPort permettra de déposer les factures directement dans les cases postales électroniques des patients. Mais d'ici là, les factures destinées aux patients seront envoyées par courrier postal.

Logiciels liés à la branche munis de l'interface MediPort. La plupart des fournisseurs de logiciels liés à la branche de la santé publique intègrent l'interface MediPort dans leurs logiciels, ce qui permet aux clients d'accéder aux prestations MediPort. Grâce à MediPort, l'envoi électronique non seulement de factures, mais aussi de rappels est possible. Les prestataires reçoivent les avis liés à leurs factures via MediPort sous forme de données sécurisées également.

Plus de commodité et moins de tâches administratives à des coûts réduits

MediPort augmente l'efficacité des processus et la commodité. Et ce, à des coûts encore plus bas que pour la facturation traditionnelle sur papier. Outre les frais uniques d'enregistrement de 200 francs, un médecin ou un pharmacien paie 50 ct. par e-facture envoyée. Peu importe que celle-ci soit adressée à un assureur ou à un patient. Pour les factures destinées aux patients, des frais de port de 70 ct. liés à l'envoi postal s'ajoutent à cette taxe. Ces prix comprennent la transmission électronique sécurisée des factures, l'impression, la mise sous pli, les frais de port et l'envoi aux destinataires, ainsi que le matériel tel que papier, bulletins de versement et enveloppes. En plus d'être commode, la facturation électronique est bon marché.

Kontakt:

Giorgio Mini
directeur de MediData AG
Lucerne

Tél. +41/41/368'23'23
mailto: giorgio.mini@medidata.ch
Internet: http://www.medidata.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002175/100021475> abgerufen werden.